

REPUBLIQUE FRANCAISE
COMMUNE DE FOURBANNE

REUNION EN MAIRIE

vendredi 10 juillet 2020

Présents: Nathan MALFROY Mickael JUIF Gérard MOUGEY David CUENIN Laetitia JOURNOT Claudine MICHAMBLE, JOLY Laurence, BRANGET David.

Absents excusés : Rodolphe MULIN (procuration donné à David BRANGET), Isabelle MONTENOISE

Secrétaire: MALFROY Nathan

La séance commence à 20h 40.

Le maire a accepté la démission de Mr Ginot et a envoyé un courrier à la préfecture.

Lecture de la chartre de l'élu local, acceptée et signée par l'ensemble des conseillers municipaux.

Prise de parole de Mr Branget David, chacun puisse faire des efforts pour ne pas cliver le village.

1. ELECTIONS SENATORIALES

Les conseils municipaux sont obligatoirement convoqués le vendredi 10 juillet 2020 afin de désigner leurs délégués et suppléants qui seront chargés de procéder à l'élection des sénateurs le 27 septembre 2020 (décret n° 2020-812 du 29 juin 2020 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs).

Pour les conseils municipaux de 11 membres, il faut élire 1 délégué et 3 suppléants. **Le titulaire vote à Besançon le 27 Septembre à Besançon** afin d'élire les trois sénateurs du département.

Les suppléants le remplacent en cas d'empêchement dans l'ordre de classement.

Cette désignation se déroule au **scrutin secret** et elle ne fait l'objet d'**aucun débat**. Les délégués et les suppléants sont élus séparément au **scrutin majoritaire à deux tours**.

La majorité absolue est indispensable pour être élu dès le premier tour; au second tour, la majorité relative suffit.

Les assesseurs nommés sont les 2 conseillers municipaux présents les plus âgés Gérard MOUGEY et Claudine MICHAMBLE et les 2 plus jeunes Mickaël JUIF et Nathan MALFROY.

Laurence JOLY accepte d'être secrétaire pour le vote.

➤ Election du délégué

Laëtitia JOURNOT se présente en tant que délégué.

Résultats du vote: 9 voix pour Journot L.

Laëtitia Journot est élue délégué.

➤ Election des 3 suppléants

3 conseillers municipaux se présentent, MOUGEY Gérard, CUENIN David et BRANGET David
Résultats du vote: 9 voix

Les suppléants sont élus dans l'ordre du plus âgé au 1^{er} tour:

Gérard MOUGEY est élu premier suppléant.

David BRANGET est élu deuxième suppléant.

Gérard CUENIN est élu troisième suppléant.

2. LOCATION ANCIENNE MAIRIE

Une annonce va être faite pour mettre l'ancienne mairie à louer à 450 euros par mois. Le haut et le bas pour un environ de 75 mètre carré.

3. DIVERS

➤ Délégations du conseil municipal au maire

Mme le maire expose que les dispositions du code général des collectivités territoriales (article L 2122-22) permettent au conseil municipal de déléguer au maire un certain nombre de ses compétences. Dans un souci de favoriser une bonne administration communale, et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à Madame le Maire les délégations suivantes :

- De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé par le conseil municipal, fixé à 100 000 euros par année civile ;

Décide qu'en cas d'absence ou d'empêchement du maire, ces délégations seront exercés par le premier adjoint ou à défaut par le deuxième adjoint.

Vote pour : 9

Vote contre : 0

Abstention : 0

➤ Formulaires pour les Adjointes

Formulaire d'accréditation signé par le premier adjoint au maire (MOUGEY Gérard) et le deuxième adjoint au maire (CUENIN David).

➤ Indemnité des élus

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'il conviendrait de fixer l'indemnité du Maire et de ses Adjoints à compter 3 juillet 2020.

L'exposé du Maire entendu, le Conseil Municipal décide qu'à compter du 3 juillet, les indemnités seront de :

- Indemnité de fonction du Maire, Madame JOURNOT Laëtitia : 22.5 % de l'Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Indemnité de fonction du 1^{er} adjoint, Monsieur MOUGEY Gérard : 6.6 % de l'Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique
- Indemnité de fonction du 2^{ème} adjoint, Monsieur CUENIN David: 6.6 % de l'Indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique

Voix pour : 8 Voix contre : 0 Abstention : 0

Le Maire et les Adjoints n'ont pas pris part au vote

La séance est clôturée à 22h50.

Le MAIRE de FOURBANNE

Laëtitia JOURNOT